

Compte rendu de la séance du samedi 26 avril 2014

Présents : VEYSSIERE Michel, GRANIER Lucien, PAPAIX Martine, MAURETTE Jean-François, PAPAIX Yvan, GALIN Marcel, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Représentés : BONNET Marie-Anne par GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette par VEYSSIERE Michel.

Absents excusés : SOUQUET Pierre

Secrétaire de séance : GALIN Marcel.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Redevance IGIC. Application de la convention initiale.
- 3/ Approbation des subventions 2014.
- 4/ Vote du taux des taxes d'imposition 2014.
- 5/ Examen et vote du budget principal et des budgets annexes 2014.
- 6/ Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le compte-rendu est approuvé par les membres de l'ancienne municipalité.

2/ Redevance IGIC. Application de la convention initiale.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel interjeté par la SA IGIC contre le jugement du TGI de Toulouse du 16/05/2013 annulant l'acte de vente du 16/11/2000, sera jugé le 13 mai prochain à 9 heures par la Cour d'appel de Toulouse. Il fait également état de la rencontre du 04/04/2014 avec notre Conseil et un spécialiste des contrats, au sujet du rétablissement de la convention initiale de concession avec IGIC et du paiement des redevances dues à la Commune.

3/ Approbation des subventions 2014.

Voir BP 2014.

Monsieur DE LA CRUZ RUEDA Alain n'a pas aux décisions étant membre d'une association.

4/ 2014 023 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2014.

Pour le budget Primitif 2014, Monsieur le Maire :

Propose de maintenir pour le calcul des taxes directes locales les taux appliqués en 2013 soit :

Taux d'imposition pour la taxe d'habitation.....	9,71 %
Taux d'imposition pour le foncier bâti.....	11,73 %
Taux d'imposition pour le foncier non bâti.....	48,21 %
Taux d'imposition pour la taxe professionnelle.....	28,29 %

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'Approuver** pour 2014 les taux d'imposition cités ci-dessus.

5/ 2014 032 Budget Primitif Principal et CCAS 2014.

Monsieur le Maire demande à Monsieur GRANIER, Adjoint chargé des finances, de présenter le budget primitif 2014.

Fonctionnement

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Autofinancement de l'année prévu	86 000.00	
Crédits votés	294 191.62	380 191.62
Total section fonctionnement	380 191.62	380 191.62

Investissement

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés	133 465.35	130 446.52
D001/R1068 investissement 2013 report déficit et son financement	172 115.77	115 336.28
Reste à réaliser de l'exercice précédent	156 501.07	130 299.39
Autofinancement 2013 affecté à l'investissement		86 000.00
Total section d'investissement	462 082.19	462 082.19

Total du budget	842 273.81	842 273.81
-----------------	------------	------------

Commentaires sur le fonctionnement :

L'autofinancement prévisionnel est de 86 000 €. Il permettra de couvrir 19% des dépenses en investissement.

Dépenses: elles sont estimées en hausse de 29 154 € et prennent en compte les dépenses de publicité touristiques exceptionnelles, en assurance de prévoyance, l'impact du besoin de trésorerie et des emprunts appelés en 2012 et 2013, les améliorations de services pour la médiathèque, le secrétariat général ...

Recettes: elles sont prévues identiques à 2013.

Les taux d'imposition 2014 pour la part communale n'évoluent pas. Les taux de 2013 sont conservés pour 2014.

Commentaires sur l'investissement :

Cette année les principales dépenses d'investissement envisagées d'un montant de 80 000 € HT concernent la fin de l'aménagement de l'ancienne école, la rénovation de l'ancienne poste, la réfection d'une partie des murs/berges du garbet et amélioration de la signalétique.

Les prêts complémentaires seront pris selon l'échéancier des dépenses.

En 2014, les ressources d'investissement prévisionnelles d'un montant de 462 082 € se décomposent ainsi : 45% d'autofinancement, 28% en subventions reçues, 16% de prêt contracter et 11% de remboursement de fonds de compensation de TVA.

Elles ont été affectées pour 236 501 € TTC (soit 51%) à l'investissement, pour 53 465 € (soit 12%) au remboursement en capital des emprunts. Le reste 37% à la couverture du résultat de l'année précédente.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Budget Primitif 2014.
- D'adopter en suivant le Budget Primitif annexe du CCAS 2014 pour lequel 136.76€ de dépenses d'alimentation sont affectées.

5/ 2014 033 Budget Primitif Annexe Camping 2014.

Monsieur le Maire demande à Monsieur GRANIER, Adjoint chargé des finances, de présenter le budget primitif annexe du camping pour 2014.

Fonctionnement

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Excédent de l'année 2013 affecté		31 761.42
Crédits votés	113 853.32	123 000.00
Autofinancement 2013 affecté à l'investissement		
Total section fonctionnement	113 583.33	154 761.42

Investissement

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés	25 000.00	6 500.00
D001/R1068 investissement 2013 report déficit et son financement		29 722.14
Reste à réaliser de l'exercice précédent	3 810.00	
Autofinancement 2013 affecté à l'investissement		
Total section d'investissement	28 810.00	36 222.14
Total du budget	142 393.33	190 983.56

Commentaires sur le fonctionnement :

L'activité est soumise au régime de TVA. Le personnel prévu est payé à l'année.

Dépenses: La maîtrise des coûts reste la règle. Ceci permet avant tout d'assurer les excédents nécessaires à la remise à niveau et la pérennité du camping.

Recettes: Elles sont légèrement en accroissement de 2.8% par rapport à 2013.

Commentaires sur l'investissement :

L'autofinancement des années précédentes permet d'affecter pour 2014, 24 000.00 € et la réaffectation du résultat 2013 en investissement permettront de couvrir les dépenses prévues pour 25 000 € (rénovation toiture sanitaire été , Gouttières et arrêts de neige, peintures chalets...).

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Budget Primitif Annexe du Camping 2014.

6/ Questions diverses.

Etant donné l'urgence survenue après la convocation du Conseil Municipal, le Maire propose d'accepter l'ajout à l'ordre du jour:

- Recrutement sur la base d'un CUI-CAE de 20 heures par semaine, pour une durée de six mois, de Marie COENDERS, à compter du 01/06/2014, pour le fonctionnement de la médiathèque.
- Désignations des délégués aux diverses commissions.

Le Conseil Municipal accepte ces rajouts à l'ordre du jour et autorise le Maire à procéder à ce recrutement et confie à Martine PAPAIX le soin d'effectuer les démarches.

1/ 2014 024 Création d'un poste dans le cadre du dispositif CUI-CAE.

Exposé :

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Monsieur le Maire précise aussi que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat ou le Conseil Général et que le contrat de travail à durée déterminée de 6 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Un accompagnement dans l'emploi est inscrit dans ce type de contrat aidé, par principe, et la commune y pourvoira en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins des services.

Monsieur le Maire propose donc pour la commune d'Aulus-Les-Bains de créer un emploi d'animateur de médiathèque dans le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1^{er} juin 2014.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),

Vu l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret N°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion,

Vu l'arrêté N° 2014/-SGAR du préfet de la Région Midi-Pyrénées fixant le montant de l'aide accordée par l'Etat dans le cadre de CAE – CUI,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de créer le poste d'animateur de la médiathèque dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 1^{er} juin 2014.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'accueil de ce CAE.

Article 3 : l'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine.

Article 4 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

2/ 2014 25 Désignation des délégués au SDCEA.

Suite à l'élection municipale du 23 mars dernier et à l'installation d'un nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveaux délégués représentant la commune au sein du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège (SDCEA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner:

- Monsieur GRANIER Lucien en qualité de délégué titulaire
- Monsieur BOYER Patrick en qualité de délégué suppléant

3/ 2014 026 Désignation des délégués au SMDEA.

Vu la délibération de la commune portant demande d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement dit SMDEA;

Vu l'arrêté préfectoral portant création d'un Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement dit SMDEA;

Vu l'arrêté préfectoral autorisant l'adhésion de la commune;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner:

- Monsieur BOYER Patrick en qualité de délégué titulaire
- Monsieur GRANIER Lucien en qualité de délégué suppléant

4/ 2014 027 Désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte du PNR.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'approuver la Charte du Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et d'adhérer à son Syndicat mixte de gestion.

Il évoque le courrier de Monsieur le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional, demandant à ce que le nouveau Conseil Municipal désigne ses délégués, appelés à siéger au Syndicat mixte au nom de la commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré:

- désigne Monsieur DE LA CRUZ RUEDA Alain (délégué titulaire) et Madame PAPAIX Martine (délégué suppléant) pour représenter la commune et siéger au sein du Syndicat,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

5/ 2014 028 Désignation du correspondant défense.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal;

La circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Cet élu a vocation de développer le lien Armées-Nation.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires dans le département.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner l'élu chargé de cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner:

- Monsieur PAPAIX Yvan, domicilié Les Capucines 09140 AULUS-LES-BAINS, conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce dernier accepte cette fonction.

6/ 2014 29 Désignation du délégué au syndicat intercommunal A.GE.D.I..

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil Municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.GE.D.I..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne:

- Monsieur GRANIER Lucien comme représentant de la collectivité au dit syndicat à qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A GE D I.

7/ 2014 030 Désignation des délégués au Centre Communal d'Action Sociale CCAS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner trois délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants:

- Président :
 - Monsieur VEYSSIERE Michel, Maire
- Membres du CCAS :
 - Madame ROGALLE Bernadette
 - Mademoiselle BONNET Marie-Anne
 - Monsieur MAURETTE Jean-François

8/ 2014 031 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

Le Maire étant Président de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

- Délégués titulaires :
 - Monsieur GRANIER Lucien
 - Monsieur DE LA CRUZ RUEDA Alain
 - Monsieur BOYER Patrick
- Délégués suppléants :
 - Monsieur SOUQUET Pierre
 - Monsieur MAURETTE Jean-François
 - Monsieur PAPAIX Yvan

9/ Réfection du ponceau vallée d'Ars (étang des truites) :

Ce petit pont détruit par les crues doit être refait. Voir association possible pour frais hélicoptage Commune/Sociétés pêche et chasse/Communauté de communes.

10/ Travaux à terminer :

Relancer les entreprises (école, musée plein air, mur du Garbet, SDCEA).

11/ Projets à préparer :

Ne pas attendre car le délai jusqu'à réalisation est de 3 ans en moyenne (terrain de sports, tennis, parapentes...).

12/ SMDEA :

Prévoir réunion avec responsables pour clarifier programmes et calendriers à venir (station d'épuration, extension réseau assainissement).

13/ PPR et plan de sauvegarde :

Réunion avec DDT le 27/05/2014 en Mairie à 14 heures pour finaliser PPR et lancer plan de sauvegarde sous responsabilité d'Yves DANCET (comité de pilotage).

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
DE LA CRUZ RUEDA Alain	ROGALLE Bernadette Procuration à Michel VEYSSIERE
BONNET Marie-Anne Procuration à Lucien GRANIER	BOYER Patrick
PAPAIX Yvan	MAURETTE Jean-François
SOUQUET Pierre Absent excusé	

Compte-rendu affiché le 28 mai 2014 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.